

Ecole du Val des Bois
7 rue des Censes
51110 Warmeriville
Tel. : 03 26 03 89 51
Courriel : direction@ecoleduvaldesbois.fr

REGLEMENT INTERIEUR

2023 - 2024

Une nouvelle année commence, certains changements sont à noter en ce début d'année. Ce document sera présent sur EcoleDirecte afin de vous y référer.

Préambule

L'inscription d'un élève à l'Ecole Privée Catholique du Val des Bois signifie que les divers points de ce règlement sont acceptés par ses parents comme par l'élève lui-même.

L'Ecole du val des bois est un établissement Catholique d'enseignement dont le projet est de :


- Donner du sens par les échanges, par une parole qui guide,
- Apprendre à être curieux, à savoir vivre et à savoir être,
- Trouver un lieu de vie où chacun a le respect de soi, des autres,
- S'ouvrir vers les autres et grandir,
- Collaborer avec les familles, sans se substituer à leur rôle d'éducateur,
- Prendre le temps d'écouter, de partager.

C'est donc bien dans le cadre d'une action complémentaire qu'agit l'école afin que se crée un climat de confiance, d'écoute et de respect mutuel.

Modalités d'accueil

L'école du Val des bois accueille les enfants de la Petite Section jusqu'au CM2 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. La toute petite section est ouverte en fonction des effectifs de Petite Section en maternelle. Une garderie le matin, un service de restauration et une garderie ou étude (à partir du CE1) sont proposés à tous les élèves.

Horaires

Heures d'ouverture de l'école		Heures de classe
Maternelle	Elémentaire	
Matin : de 07H30 à 08H15 garderie (entrée avenue du val des bois) Matin : 8H20 à 08H30 à l'entrée de la classe (rue des Censes)		Matin : 08H30 à 11H30
Après-midi : 13H20 à 13H30		Après-midi : 13H30 à 16H45
Les élèves externes ne doivent pas revenir l'après-midi avant 13H20 . Les élèves qui arrivent avant cette heure sont exposés aux dangers de la circulation et l'école en décline toute responsabilité.		
Heures de sortie de l'école		 Attention : De 16H50 à 17H45, l'école est fermée et il n'est pas possible de reprendre les enfants. Il ne peut y avoir aucune dérogation à cette règle.
Maternelle	Elémentaire	
Matin : 11H30 salle polyvalente	Matin : 11H30 devant la grande porte	
Après-midi : 16H45 salle polyvalente	Après-midi : 16H45 devant la grande porte	
Garderie ou étude surveillée de 16H45 à 18H30 (Sortie Avenue du val des Bois)		

Modalités d'entrées

Classes maternelles : Les parents déposent leur(s) enfant(s) à la porte de la classe. S'il(s) reste(nt) à la garderie, ils le (les) déposent devant la porte de la garderie, côté Avenue du Val des Bois.

Classes élémentaires : Les parents déposent leur(s) enfant(s) devant l'entrée de l'école et s'assurent que leur(s) enfants soit (soient) bien rentré(s). S'il(s) reste(nt) à la garderie, ils le (les) déposent devant la porte de la garderie, côté Avenue du Val des Bois.

Pour toutes les classes de l'école :

Les messages pour les enseignantes doivent être écrits dans le cahier de correspondance ou via EcoleDirecte, les parents ne pouvant les rencontrer au moment des entrées.

Modalités de Sorties

Classes maternelles : Les enfants sont remis aux parents ou aux personnes qu'ils ont désignées par écrit à l'enseignante et à la Cheffe d'établissement. La sortie s'effectue au niveau de la salle polyvalente.

Classes élémentaires : Les enfants sont repris aux portes, Rue des Censes ou Avenue du Val des Bois lors de la garderie et de l'étude et ne peuvent sortir qu'accompagnés de l'adulte qui vient les chercher.

Les enfants peuvent sortir seuls uniquement si une autorisation écrite des parents a été transmise à l'enseignante et à la Cheffe d'établissement. Tout changement en cours d'année devra être signalé par écrit à l'enseignante et à la Cheffe d'établissement.

Médicaments

L'école n'est pas autorisée à administrer des médicaments, même avec l'ordonnance du médecin.

Restauration

L'inscription se fait annuellement et pour des jours définis lors de la remise du dossier d'inscription avec possibilité de réajustement jusqu'au 30 septembre 2023.

Ces jours définis seront facturés dans tous les cas. La seule exception sera le problème médical. Dans ce cas, pour une absence de minimum trois jours de classe consécutifs, le remboursement se fera à 50% du tarif en vigueur pour compenser les frais fixes. Vous aurez alors à nous fournir un certificat médical et une demande écrite via EcoleDirecte.

Les élèves devant suivre un régime alimentaire pour raison de santé (PAI : Protocole d'Accueil Individualisé), apportent leur panier repas dans le cadre prévu par la loi et après accord de la cheffe d'établissement. Une somme correspondant à 50% du tarif en vigueur vous sera facturée, par repas, pour couvrir la mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, le couvert et la surveillance du repas.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfant(s) à la cantine occasionnellement. Pour ce faire, je vous remercie de prévenir la cheffe d'établissement par mail 48H00 à l'avance à l'adresse suivante, periscolaire@coleduvaldesbois.fr.

Règles de vie

Les règles de vie qui suivent seront conservées dans le cahier de liaison afin que votre enfant puisse avec vous les relire quand cela sera nécessaire.

Madame et/ou Monsieur..... déclare(nt) avoir lu le règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

Signature du parent 1
précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature du parent 2
précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature de l'enfant
(à partir de 6 ans)

Annexe Règles de vie

- Retards et absences

Quand je suis en retard, je présente mes excuses à l'enseignante.

Quand je suis absent(e), mes parents préviennent l'école avant 9h00.

- Attitude

Je suis poli(e) : je dis bonjour quand j'arrive et lorsque je croise quelqu'un dans l'établissement, je dis merci, s'il vous plaît, pardon, au revoir, etc.

Je parle doucement : dans l'école, lors de sorties, etc.

Je parle correctement : je ne dis pas de gros mots.

Je n'oblige pas un autre enfant à faire ce qu'il ne veut pas faire.

Je n'insulte personne.

Je ne menace pas les autres.

Je ne fais pas de mal aux autres : je ne tape pas, je ne griffe pas, je ne mords pas, je ne pousse pas, etc.

J'accepte l'autre tel qu'il est.

- Apparence

Je me présente dans une tenue simple, correcte et adaptée.

Je porte une blouse en maternelle.

Je ne porte pas de vêtements trop courts ou trop serrés.

Je porte une casquette à l'endroit, un bob, ou un chapeau uniquement à l'extérieur par temps ensoleillé.

- Sécurité

Pour ma sécurité et celle des autres, je marche calmement.

Lorsque je me déplace avec ma classe, je suis rangé(e) avec un ou une camarade, je ne bouscule pas.

Je monte les escaliers marche après marche et je les descends sans courir.

- Objets autorisés

Seuls les jeux de cour sont autorisés (ballon en mousse, corde à sauter, cerceaux, élastiques)

Les cartes type Pokémon, foot sont tolérées mais restent sous la responsabilité des enfants. En cas de conflits répétés, celles-ci seront interdites.

- Respect des locaux

Je mets mes déchets à la poubelle.

Je laisse en bon état le mobilier (tables, chaises, etc.), le matériel (livres, jeux de la classe, etc.).

Je laisse les toilettes propres après mon passage : tirer la chasse d'eau, jeter le papier usagé dans les toilettes ou à la poubelle.

Je ne m'amuse pas dans les toilettes et je ne joue ni avec l'eau, ni avec le savon, ni avec le papier.

- Attitude à la cantine

Pour passer un agréable repas, je parle doucement, sans crier, avec mes camarades.

Pour ne pas me salir, je mets ma serviette, je ne m'amuse pas avec.

Je reste assis pendant le repas.

Je ne gaspille pas la nourriture.

J'utilise mes couverts pour manger, pas pour m'amuser.

Je dis bonjour, merci, s'il te plaît, ... aux personnes qui me servent.

- Attitude à la garderie

Je dépose mes vêtements sur les porte-manteaux du couloir.

Je mange mon goûter dans le calme et proprement.

Je parle et je joue sans crier.

Je n'abîme pas le matériel.

Je range quand j'ai fini de jouer.

Je n'emmène pas à la maison des jeux de la garderie.

Je dis au revoir quand je quitte la garderie.

- Attitude à l'étude

Je dépose mes vêtements sur les porte-manteaux du couloir.
Je mange mon goûter dans le calme et proprement.
Je fais mes devoirs dans le calme pour me concentrer et ne pas gêner les autres.
Je travaille seul et je n'hésite pas à solliciter l'aide de l'adulte.
Quand j'ai terminé, je peux lire un livre ou dessiner.
Avant de quitter l'étude, je range le matériel emprunté.

- Attitude dans la cour

Je respecte les jeux mis à disposition dans la cour l'école.
Je monte et je descends correctement sur le toboggan (maternelle).
Je joue au ballon seulement par temps sec.
Je respecte mon environnement : papiers dans les poubelles, pas de détériorations sur les arbres, le jardin, etc.
Je m'assois correctement sur le banc.
Je joue en faisant attention aux autres.
J'ai des jeux non violents.
Je préviens si je vais aux toilettes.
Je me range dès que l'enseignante tape dans les mains.
J'écoute les consignes des surveillantes, enseignantes je leur parle respectueusement.
Je fais attention à mes affaires, je ne les laisse pas traîner. Je ne joue pas avec, ce ne sont pas des jouets.
La cour est un espace de détente : je n'agresse pas mes camarades physiquement ou verbalement.

Sanctions

A l'école du Val des Bois, chaque enfant doit trouver et créer un climat bienveillant, serein et convivial favorisant les apprentissages et correspondant au projet éducatif catholique. Il doit respecter les valeurs chrétiennes et doit apprendre et respecter les valeurs et les règles républicaines.

Une attitude polie et courtoise
Le respect de soi-même et des autres
Un comportement non-violent et tolérant.
De l'honnêteté et de la franchise
De l'investissement dans le travail.

Ainsi, en cas de non-respect de ces règles, les sanctions suivantes pourraient être appliquées :

Un travail supplémentaire
Une convocation de la famille
Un travail d'intérêt général
L'éviction temporaire de la classe
L'envoi d'avertissement(s) écrit(s) à la famille

Les sanctions peuvent être données par les enseignantes ou la Cheffe d'établissement, et sont valables pour le temps scolaire et périscolaire (un enfant peut être exclu temporairement de la cantine, des garderies ou de l'étude). Les parents s'engagent dans le respect de ces règles : c'est pourquoi, ils doivent être en accord avec le projet éducatif et le règlement intérieur de l'école.

Signature des parents
précédée de la mention
« Lu et approuvé

Signature de l'enfant
(à partir de 6 ans)